

2023-6124
2024-05-01



Prosper^{EverGol}

Traitement des semences

GROUPE	4	7	11	FONGICIDES
GROUPE	4A			INSECTICIDE

Fongicide et insecticide

Produit fongicide et insecticide pour le traitement des semences, destiné à protéger les semences et les semis de maladies transmises par les semences énumérés et le sol ainsi que des insectes nuisibles énumérés, dans les cultures énoncées sur l'étiquette

Toutes les semences traitées avec ce produit doivent être visiblement colorées au moment du traitement. Aucun système de transfert ouvert n'est autorisé dans les installations commerciales pour le traitement des semences.

SUSPENSION

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF :	Clothianidine	290 g/L
	Penflufen	10,7 g/L
	Trifloxystrobine	7,15 g/L
	Métalaxyl	7,15 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,05 %, du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009 % et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0003 %, à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION : 30363 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT D'UTILISER
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PROTÉGER DU GEL

CONTENU NET : 3,79 L - 1000 L, 15 000 L (réservoir de vrac)

Bayer CropScience
Suite 200, 160 Quarry Blvd. SE.
Calgary, AB T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement, d'incendie ou d'autres urgences,
composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour)

Prosper^{EverGol} est un produit fongicide et insecticide liquide pour le traitement des semences, contenant de la clothianidine, du penflufen, de la trifloxystrobine et du métalaxyl. L'insecticide, la clothianidine, protège les semis du canola, de la moutarde (graines oléagineuses et condiment) et du colza des dommages causés par les altises. Prosper^{EverGol} protège des altises qui se nourrissent jusqu'au stade 4 feuilles des cultures énoncées sur l'étiquette. Les fongicides penflufen, trifloxystrobine et métalaxyl offrent la suppression en début de saison de la jambe noire transmise par les semences et d'*Alternaria* transmis par les semences et protègent des maladies transmises par les semences, les semis et le sol, causées par *Rhizoctonia solani*, *Fusarium* spp. et *Pythium* spp., dans les cultures énoncées sur l'étiquette.

MODE D'EMPLOI :

Consulter le livret ci-joint pour connaître le mode d'emploi relativement à chaque culture ainsi que les instructions détaillées sur les doses, les maladies supprimées, la période et la technique d'application.

PRÉCAUTIONS :

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Les installations commerciales pour le traitement des semences doivent utiliser uniquement des systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, de classement et de traitement fermé. Aucun système de transfert ouvert de Prosper^{EverGol} n'est autorisé dans les installations commerciales pour le traitement des semences.
- Travailler dans un endroit bien ventilé pour manipuler Prosper^{EverGol} ou des semences traitées avec Prosper^{EverGol}.
- Tous les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un casque protecteur, des chaussures et des chaussettes, ainsi qu'un dispositif de protection respiratoire (p. ex. un respirateur avec filtre antipoussières ou un dispositif d'adduction d'air pur approuvé par le NIOSH/MSHA/BHSE) durant les opérations de mélange, de chargement, de traitement, de nettoyage, de réparation et d'entretien de l'équipement de traitement des semences, d'ensachage, de couture, d'empilage des sacs, de manipulation des semences traitées ou de transfert des semences dans une cellule d'entreposage. NE PAS utiliser de gants en cuir ou en tissu. Éviter de respirer les vapeurs.
- Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu où les semences sont traitées ou ensachées.
- Pratiquer une bonne hygiène personnelle, se laver les mains et toute autre partie exposée de la peau à l'eau chaude et au savon avant de manger, de boire ou de fumer. Aucun aliment, boisson ou produit du tabac ne doit se trouver sur les lieux d'entreposage ou

d'utilisation du produit.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter le patient selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

La semence traitée est toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus de produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar par suite du traitement des semences. Lorsque le produit est utilisé conformément aux directives qui figurent sur l'étiquette, l'exposition ou le risque devraient être minimes.

Toxique pour les organismes aquatiques. NE PAS rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts, un lac, un ruisseau, un étang, un estuaire, un océan ou un autre plan d'eau.

Éliminer tout surplus de semences traitées. Le surplus de semences traitées peut être ensemencé au double du taux de semis normal sur le périmètre des tournières ou enfoui à l'écart des sources d'eau, conformément aux exigences locales. NE PAS laisser de semences traitées à l'air libre à la surface du sol. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où les sols sont perméables (p. ex., sols sableux) ou encore si la nappe phréatique est peu profonde.

ENTREPOSAGE :

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer à la lumière directe du soleil. Ne pas entreposer pendant de longues périodes à des températures supérieures à 40°C ou inférieures à -10°C.

ÉLIMINATION :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Avant d'éliminer le contenant, le rincer à trois reprises. Voir la section « INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE AVANT L'ÉLIMINATION DU CONTENANT ». Lors du triple rinçage, utiliser seulement un système de transfert fermé. Il ne doit pas y avoir de transfert de produit à l'air libre.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CONTENANTS NON RÉUTILISABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RECYCLABLES :

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore, auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE AVANT L'ÉLIMINATION DU CONTENANT (POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET JETABLES SEULEMENT) :

Il est important de rincer ce contenant trois fois avant de le jeter. L'eau de rinçage, peut être ajouté au produit de traitement de semences à raison d'un volume ne dépassant pas 6 % du volume du contenant. Ainsi, rincer le contenant trois fois, avec chaque fois un volume d'eau de rinçage équivalent à 2 % du volume du contenant. Avec le volume d'eau adéquat chaque fois, rincer le contenant en l'agitant vigoureusement. Verser l'eau de rinçage dans le réservoir de l'appareil de traitement de semences et répéter à deux reprises, en s'assurant de ne pas dépasser un volume total d'eau de rinçage équivalent à 6 % du volume du contenant. S'assurer que l'eau de rinçage soit bien mélangé au produit de traitement avant de traiter les semences. Reboucher les contenants vides et les porter à un site de collecte approuvé des contenants de pesticides. S'il n'existe aucun site dans la région, rendre les contenants inutilisables (voir la section sur l'Élimination)

ATTENTION : NE PAS diluer le produit au-delà de 6 %, car le mouillage excessif des semences peut compliquer leur manipulation. Un excès d'eau peut également éclaircir Prosper^{EverGol} au point où les solides se déposent au fond. Lors de l'ajout des rinçures, s'assurer de calibrer à nouveau l'appareil de traitement des semences en haussant le volume d'application de 6 % pour compenser la dilution du produit.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.



Prosper^{EverGol}

Traitement des semences

GROUPE	4	7	11	FONGICIDES
GROUPE	4A			INSECTICIDE

Fongicide et insecticide

Produit fongicide et insecticide pour le traitement des semences, destiné à protéger les semences et les semis de maladies transmises par les semences énumérés et le sol ainsi que des insectes nuisibles énumérés, dans les cultures énoncées sur l'étiquette

Toutes les semences traitées avec ce produit doivent être visiblement colorées au moment du traitement. Aucun système de transfert ouvert n'est autorisé dans les installations commerciales pour le traitement des semences.

SUSPENSION

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF :	Clothianidine	290 g/L
	Penflufen	10,7 g/L
	Trifloxystrobine	7,15 g/L
	Métalaxyl	7,15 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,05 %, du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009 % et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0003 %, à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION : 30363 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT D'UTILISER
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PROTÉGER DU GEL

CONTENU NET : 3,79 L - 1000 L, 15 000 L (réservoir de vrac)

Bayer CropScience
Suite 200, 160 Quarry Blvd. SE.
Calgary, AB T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement, d'incendie ou d'autres urgences,
composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour)

Table des matières :	Section numéro
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Le produit 1
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	Précautions, vêtements et équipement protecteurs..... 2
	Premiers soins et renseignements toxicologiques 3
	Mises en garde environnementales 4
	Entreposage 5
	Élimination 6
	Avis 7
MODE D'EMPLOI	Parasites supprimés 8
	Usages recommandés 9
	Précautions à l'application 10
	Restrictions d'emploi 11
	Recommandations en matière de gestion de la résistance 12

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 – Le produit

Prosper^{EverGol} est un produit fongicide et insecticide liquide pour le traitement des semences, contenant de la clothianidine, du penflufen, de la trifloxystrobine et du métalaxyl. L'insecticide, la clothianidine, protège les semis du canola, de la moutarde (graines oléagineuses et condiment) et du colza des dommages causés par les altises. Prosper^{EverGol} protège des altises qui se nourrissent jusqu'au stade 4 feuilles des cultures énoncées sur l'étiquette. Les fongicides penflufen, trifloxystrobine et métalaxyl offrent la suppression en début de saison de la jambe noire transmise par les semences et d'*Alternaria* transmis par les semences et protègent des maladies transmises par les semences, les semis et le sol, causées par *Rhizoctonia solani*, *Fusarium* spp. et *Pythium* spp., dans les cultures énoncées sur l'étiquette.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 2 – Précautions, vêtements et équipement protecteurs

PRÉCAUTIONS :

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Les installations commerciales pour le traitement des semences doivent utiliser uniquement des systèmes de transfert fermés comprenant de l'équipement de mélange, de chargement, de classement et de traitement fermé. Aucun système de transfert ouvert de Prosper^{EverGol} n'est autorisé dans les installations commerciales pour le traitement des semences.
- Travailler dans un endroit bien ventilé pour manipuler Prosper^{EverGol} ou des semences traitées avec Prosper^{EverGol}.
- Tous les travailleurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un casque protecteur, des chaussures et des chaussettes, ainsi qu'un dispositif de protection respiratoire (p. ex. un respirateur avec filtre antipoussières ou un dispositif d'adduction d'air pur approuvé par le NIOSH/MSHA/BHSE) durant les opérations de mélange, de chargement, de traitement, de nettoyage, de réparation et d'entretien de l'équipement de traitement des semences, d'ensachage, de couture, d'empilage des sacs, de manipulation des semences traitées ou de transfert des semences dans une cellule d'entreposage. NE PAS utiliser de gants en cuir ou en tissu. Éviter de respirer les vapeurs.
- Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu où les semences sont traitées ou ensachées.
- Pratiquer une bonne hygiène personnelle, se laver les mains et toute autre partie exposée

de la peau à l'eau chaude et au savon avant de manger, de boire ou de fumer. Aucun aliment, boisson ou produit du tabac ne doit se trouver sur les lieux d'entreposage ou d'utilisation du produit.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

Section 3 – Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter le patient selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

Section 4 – Mises en garde environnementales

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

La semence traitée est toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus de produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar par suite du traitement des semences. Lorsque le produit est utilisé conformément aux directives qui figurent sur l'étiquette, l'exposition ou le risque devraient être minimales.

Toxique pour les organismes aquatiques. NE PAS rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts, un lac, un ruisseau, un étang, un estuaire, un océan ou un autre plan d'eau.

Éliminer tout surplus de semences traitées. Le surplus de semences traitées peut être ensemencé au double du taux de semis normal sur le périmètre des tournières ou enfoui à l'écart des sources d'eau, conformément aux exigences locales. NE PAS laisser de semences traitées à l'air libre à la surface du sol. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où les sols sont perméables (p. ex., sols sableux) ou la nappe phréatique est peu profonde.

Section 5 – Entreposage

ENTREPOSAGE : Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer à la lumière directe du soleil. Ne pas entreposer pendant de longues périodes à des températures supérieures à 40°C ou inférieures à -10°C.

Section 6 – Élimination

ÉLIMINATION : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Avant d'éliminer le contenant, le rincer à trois reprises. Voir la section « INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE AVANT L'ÉLIMINATION DU CONTENANT ». Lors du triple rinçage, utiliser seulement un système de transfert fermé. Il ne doit pas y avoir de transfert de produit à l'air libre.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CONTENANTS NON RÉUTILISABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.

4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RECYCLABLES :

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore, auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE AVANT L'ÉLIMINATION DU CONTENANT (POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET JETABLES SEULEMENT) :

Il est important de rincer ce contenant trois fois avant de le jeter. L'eau de rinçage, peut être ajouté au produit de traitement de semences à raison d'un volume ne dépassant pas 6 % du volume du contenant. Ainsi, rincer le contenant trois fois, avec chaque fois un volume d'eau de rinçage équivalent à 2 % du volume du contenant. Avec le volume d'eau adéquat chaque fois, rincer le contenant en l'agitant vigoureusement. Verser l'eau de rinçage dans le réservoir de l'appareil de traitement de semences et répéter à deux reprises, en s'assurant de ne pas dépasser un volume total d'eau de rinçage équivalent à 6 % du volume du contenant. S'assurer que l'eau de rinçage soit bien mélangé au produit de traitement avant de traiter les semences. Reboucher les contenants vides et les porter à un site de collecte approuvé des contenants de pesticides. S'il n'existe aucun site dans la région, rendre les contenants inutilisables (voir la section sur l'Élimination)

ATTENTION : NE PAS diluer le produit au-delà de 6 %, car le mouillage excessif des semences peut compliquer leur manipulation. Un excès d'eau peut également éclaircir Prosper^{EverGol} au point où les solides se déposent au fond. Lors de l'ajout des rinçures, s'assurer de calibrer à nouveau l'appareil de traitement des semences en haussant le volume d'application de 6 % pour compenser la dilution du produit.

Section 7 – Avis

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

Prosper^{EverGol} est une formule conçue pour le traitement commercial des semences avec de l'équipement de traitement des semences classique capable de doser, de mélanger et d'appliquer avec précision des formules concentrées pour le traitement des semences. L'application uniforme sur les semences est nécessaire pour assurer une protection optimale. Laisser sécher les semences avant l'ensachage, l'entreposage ou le semis.

Section 8 – Parasites supprimés

Prosper^{EverGol} contient les fongicides penflufen, trifloxystrobine et métalaxyl ainsi que l'insecticide clothianidine et protège les semences et les semis de nombreuses maladies causées par *Rhizoctonia solani*, *Fusarium* spp., *Pythium* spp., *Alternaria* spp. et *Phoma lingam*, ainsi que des dommages causés par les altises en début de saison dans les cultures énoncées sur l'étiquette.

Section 9 – Usages recommandés

CULTURE	PARASITES	DOSE D'APPLICATION	MODE D'EMPLOI
Canola, colza, moutarde (graines oléagineuses et condiment)	<p>Pourriture des semences / fonte des semis en prélevée et en postlevée, causées par <i>Rhizoctonia solani</i> et <i>Fusarium</i> spp. transmis par le sol</p> <p>Pourriture des semences / fonte des semis en prélevée et en postlevée, brûlure des semis et pourriture des racines en début de saisons, causées par <i>Pythium</i> spp. transmis par le sol</p> <p><i>Alternaria</i> spp. transmis par les semences</p> <p>Jambe noire transmise par les semences (<i>Phoma lingam</i>)</p> <p>Altises (<i>Phylotreta</i> spp.)</p>	Appliquer 1,4 L par 100 kg de semences	<p>Utiliser uniquement avec de l'équipement de traitement commercial avec systèmes de transfert fermés, capable de contrôler avec précision les doses d'application et d'assurer une bonne distribution du produit sur les semences dans la chambre de mélange. Pas de système de transfert ouvert. Ne pas utiliser dans les établissements agricoles, les trémies, les boîtes de poudre mouillable ou tout autre matériel similaire servant au traitement des semences utilisé au moment du semis ou immédiatement avant.</p> <p>Bien mélanger avant d'utiliser ou utiliser tout le contenant d'un coup.</p> <p>Ne pas faire d'application subséquente d'un insecticide du Groupe 4A (p. ex., application foliaire ou dans les sillons) suite à un traitement avec Prosper^{EverGol}.</p>

MÉLANGES EN CUVE :

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Bayer CropScience Inc. au 1-888-283-6847 ou www.cropscience.bayer.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Bayer CropScience Inc. n'a pas complètement évalué le rendement (efficacité) du produit et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) pour l'ensemble des mélanges en réservoir possibles, des conditions environnementales ou des variétés végétales. Effectuez un test de germination sur une

petite partie de graines avant de consacrer la totalité du lot de graines à des mélanges en cuve qui ne sont pas spécifiquement répertoriés sur cette étiquette.

Section 10 – Précautions à l'application

NE PAS appliquer ce produit ni les semences traitées directement sur les habitats d'eau douce (tels que les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides) et des habitats estuariens et marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

QUALITÉ DES SEMENCES ET ENTREPOSAGE DES SEMENCES TRAITÉES

Les études de laboratoire et sur le terrain ont montré que l'application de Prosper^{EverGol} sur le canola et le colza ne nuira pas la germination. En raison des conditions de la qualité des semences qui sont hors de contrôle de Bayer CropScience, la société ne garantit pas la germination des semences mises de côté pour l'année suivante. Il n'est pas recommandé de traiter des semences endommagées ou rayées par de l'équipement ou à faible degré de germination et d'une vigueur et d'une qualité médiocres.

Le traitement de semences très endommagées par de l'équipement, ou de semences d'une vigueur et d'une qualité médiocres peut réduire la germination et/ou la vigueur des semences et des plantules. Si on ne connaît pas la qualité d'un lot de semences, faire des tests de germination sur une petite partie du lot avant d'utiliser un produit agrochimique pour traiter tout le lot. Comme la qualité des semences est liée à des conditions indépendantes de la volonté de Bayer CropScience, la société ne garantit pas la germination des semences mises de côté pour l'année suivante.

COLORATION DES SEMENCES TRAITÉES : Ce produit contient un colorant qui colore la semence traitée. Toutefois, les utilisateurs doivent s'assurer que la semence traitée est d'une couleur non naturelle. Si le colorant contenu dans la formule ne colore pas la semence convenablement, un autre colorant doit être ajouté au mélange durant le traitement des semences. La réglementation relative à la coloration des semences traitées qui s'applique en vertu de la *Loi sur les semences* doit être suivie à la lettre lorsqu'on utilise ce produit.

Section 11 – Restrictions d'emploi

RESTRICTIONS D'EMPLOI :

1. NE PAS utiliser la semence traitée pour les aliments destinés à la consommation humaine ou animale ou pour la transformation en huile.

2. Ne pas utiliser les feuilles de colza ni le colza cultivés ou récoltés à partir de semences traitées avec Prosper^{EverGol} pour les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Le colza ne doit servir qu'à des fins industrielles et ne peut être utilisé pour la production d'huile comestible ou pour quelque consommation humaine ou animale que ce soit.

ROTATION DES CULTURES : Le maïs, le canola et la moutarde peuvent être replantés n'importe quand. Respecter un intervalle de replantation d'un an pour les légumes-feuilles, les légumes-racines et les tubercules (à l'exception des pommes de terre). Respecter un intervalle de replantation de 30 jours pour toutes les autres cultures.

ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES :

Tout sac contenant des semences traitées doit porter une étiquette mentionnant l'avertissement suivant :

- Ces semences ont été traitées avec Prosper^{EverGol}, qui contient de la clothianidine, du penflufen, de la trifloxystrobine et du métalaxyl. NE PAS utiliser pour les aliments destinés à la consommation humaine ou animale ou pour la transformation en huile. Entreposer à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- Ne pas utiliser les feuilles de colza récoltées à partir de semences traitées avec Prosper^{EverGol} pour les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- Ce produit affiche des propriétés et des caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de Prosper^{EverGol} peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où les sols sont perméables (p. ex., sols sableux) ou la nappe phréatique est peu profonde. Ce produit est toxique pour les oiseaux et les mammifères sauvages lorsqu'il est utilisé pour le traitement des semences. La semence déversée accidentellement ou exposée à l'air libre doit être incorporée au sol ou enlevée de la surface du sol.
- ROTATION DES CULTURES : Le maïs, le canola et la moutarde peuvent être replantés n'importe quand. Respecter un intervalle de replantation d'un an pour les légumes-feuilles, les légumes-racines et les tubercules (à l'exception des pommes de terre). Respecter un intervalle de replantation de 30 jours pour toutes les autres cultures.
- Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un casque protecteur, des chaussettes et des chaussures, ainsi qu'un système de protection respiratoire (p. ex. un respirateur avec filtre antipoussières ou un dispositif d'adduction d'air pur approuvé par le NIOSH/MSHA/BHSE), pour réduire l'exposition à la poussière lors de la manipulation des semences traitées.

Section 12 – Recommandations en matière de gestion de la résistance

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que Prosper^{EverGol} contient un insecticide du Groupe 4A et des fongicides des Groupes 4, 7 et 11. Toute population d'insectes ou fongiques peut renfermer des individus naturellement résistants à Prosper^{EverGol} et à d'autres insecticides du Groupe 4A ou fongicides des Groupes 4, 7 et 11. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides ou fongicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux insecticides et aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner Prosper^{EverGol} ou les insecticides du même groupe 4A et des fongicides des mêmes groupes 4, 7 et 11 avec des insecticides et des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes insectes ou organismes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides ou des fongicides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
- Utiliser les insecticides et fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisation antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes et fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'informations ou pour signaler des cas possible de résistance, s'adresser à Bayer CropScience Canada au 1-888-283-6847 ou à www.cropscience.bayer.ca